

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 22-2024

ACQUISITION DE VÉHICULES D'OCCASION ET D'UN TRACTEUR D'OCCASION POUR LE CENTRE  
TECHNIQUE MUNICIPAL DE SAINT-MARCEL

MARCHÉ N°242 601 – LOT 3

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le nécessité de procéder au remplacement des véhicules vétustes et du tracteur du Centre Technique Municipal (CTM),

Considérant que le marché public n°242 601 afférent à ce besoin est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 – Acquisition d'un camion 3.5 T ampliroll d'occasion avec bras de dépose et caisson déposable,
- Lot 2 – Acquisition de deux fourgons tôleés d'occasion,
- Lot 3 – Acquisition d'un tracteur d'occasion 4 roues motrices conforme « collectivité ».

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 20 mars 2024,

**DECIDE:**

**Article 1er** : Est acceptée la signature d'un marché à procédure adaptée concernant le Lot 3 - Acquisition d'un tracteur d'occasion 4 roues motrices conforme « collectivité », entre la ville de Saint-Marcel et ville d'Ouroux-sur-Saône – Place de l'Eglise – 71370 OUROUX-SUR-SAONE, représentée par Monsieur Jean Michel DESMARD, agissant en qualité de Maire.

**Article 2** : Le montant de l'offre retenue s'élève à 62 500 € HT, soit 75 000 € TTC.

**Article 3** : Le marché débute à sa notification et se prolonge jusqu'à la fin de la durée de garantie du véhicule.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

**Article 5** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 08 avril 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,